

## cahiers de documentation syndicale - n° 363 - janvier 2019

### Édito :

### CHER-E COLLÈGUE, BONNE ANNÉE !

Vous le savez, notre ministre est avide de communication et saisit toutes les occasions pour s'exprimer dans les médias. Nous avons donc fait le choix, une fois n'est pas coutume, de lui laisser la parole dans ce premier bulletin de l'année 2019.

« Chers personnels de l'Éducation nationale, j'ai bien reçu le message que vous m'avez adressé lors des élections professionnelles en étant plus nombreux à voter que lors des élections précédentes et en portant majoritairement vos suffrages sur la FSU et le SNES.

Pour autant, nous entendons, avec le gouvernement, ne rien changer à notre feuille de route. Ainsi, nous prévoyons toujours de vider les instances paritaires et de dialogue social de leurs prérogatives, voire de les supprimer, ce qui nous permettra de soumettre la carrière et la rémunération des agents publics à l'arbitraire, de les placer chacun en concurrence avec leurs collègues. Nous entendons bien supprimer la moitié des académies afin de permettre suppressions de postes et concentration des lieux de décision en des points toujours plus éloignés de leurs lieux d'application, ce qui permettra une gestion plus souple de la pénurie de moyens via l'autonomie des établissements ou des cadres intermédiaires et nous permettra de n'avoir aucun compte à rendre. J'ai aussi décidé d'ignorer le vote négatif du CSE sur la quasi totalité des projets de programmes du lycée, comme j'avais ignoré avant eux les votes négatifs de cette instance sur les réformes du bac et du lycée. J'ai décidé de continuer à prétendre ne supprimer que 365 emplois dans les académies -36 dans la vôtre- à la rentrée 2019 alors que j'en supprime en réalité 2650 -58 dans la vôtre. Tout cela, je l'assume et je vous interdis de le critiquer et même d'en faire état. En effet, via mon projet de loi « Pour l'école de la confiance », je prévois, dans son exposé des motifs, de pouvoir retenir lors des procédures disciplinaires -simplifiées et moins soumises au contrôle des élus des personnels je vous le rappelle- toute expression des agents de l'Éducation Nationale, y compris en dehors de l'exercice de leurs missions, qui irait contre la politique menée au sein de ce ministère.

Le ministre Darmanin me demande de vous dire qu'il est bien entendu hors de question de revenir sur le gel du point d'indice et de ne pas vous inquiéter pour la réforme des retraites en préparation ; elle devrait amputer vos pensions d'à peine 40%.

Chers personnels de l'Éducation nationale, mes inféodés, je vous remercie de votre attention. »

Le SNES-FSU remercie le ministre de sa franchise. Une seule réponse :

Sur [snes.edu](http://snes.edu) dans la rubrique **#STOPMEPRIS** des outils pour l'action :  
Tracts, modèles de mails et courriers, ...

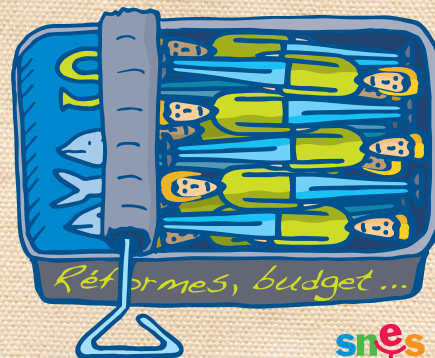
- ✓ Augmenter les **salaires**
- ✓ Diminuer les **effectifs**
- ✓ Améliorer les **conditions de travail**

En 2019, agir sur tous les terrains - établissements, rassemblements, réseaux sociaux - et par la grève pour **faire reculer le ministre**

En collège, en lycée, classes **surchargées**

Moyens étriqués, postes **supprimés**

**ON N'EST PAS DES SARDINES !**



# GRÈVE JEUDI 24 JANVIER

## Réforme du lycée : une offre de formation revue à la baisse !

Ce que nous ne cessons de dénoncer se vérifie. C'est bien à une offre de formation revue à la baisse que vont être confrontés les établissements à la rentrée 2019 ce qui induira des choix contraints pour les élèves.

On mesure l'écart entre le discours ministériel et la réalité puisqu'en fonction du lieu de scolarisation, les possibilités de choix d'enseignements de spécialités seront inégales et risquent de conduire certains élèves à des choix par défaut. Et comme l'accès à l'enseignement supérieur via ParcoursSup se fait désormais au travers d'attendus reposant sur les enseignements suivis, on mesure à quel point l'inégalité dans l'offre de formation entre établissements aura des conséquences lourdes sur les parcours scolaires des jeunes. La ségrégation géographique et la ségrégation sociale qui en découleront ne sont pas acceptables.

L'offre de formation sort globalement appauvrie. Des enseignements optionnels technologiques en seconde disparaissent de plusieurs établissements ce qui va contribuer à fragiliser encore les séries technologiques. Certaines spécialités (comme histoire de l'art) ne seront plus offertes dans notre académie. Enfin les choix opérés vont aussi conduire à fragiliser plusieurs établissements et certaines de leurs filières. Tout cela n'est guère rassurant pour l'avenir.

D'autant qu'entre la carte des spécialités aujourd'hui affichée et la carte effective dans les établissements à la prochaine rentrée, des différences pourraient apparaître. En effet, des effectifs jugés insuffisants (par qui ? à quel moment de l'année scolaire ? et avec quelle solution de repli pour les élèves ?) pourraient conduire à la non ouverture de certaines spécialités ou options. La préparation de la rentrée dans les établissements comme la gestion des postes seront inévitablement percutées par de telles incertitudes.

**- 36 = - 58**

## l'entourloupe de Blanquer !

Les documents ministériels présentés en CTM font état de 36 suppressions d'emplois dans l'académie sur les 365 retraits opérés en France métropolitaine. L'académie paie donc un tribut démesuré au regard de sa taille et de ses taux d'encadrement, proches de la moyenne nationale, en assumant près de 10% des suppressions.

Mais le ministre maquille les chiffres et l'addition est en réalité bien plus amère.

Il supprime en fait 2085 emplois en plus des 365 suppressions affichées et les transforme en un volume équivalent d'heures supplémentaires attribué aux académies ! Il prétend ainsi que ces suppressions n'auront aucune incidence sur les taux d'encadrement...

Nous savons tous que cela n'est pas vrai. Au final ce sont bien 58 emplois dont la suppression est prévue dans notre académie. Supprimer des emplois déstabilise forcément les équipes des établissements. L'imposition des heures supplémentaires, outre qu'elle alourdit la charge de travail, impose de plus nombreux compléments de services, conduit à des mesures de carte scolaire et rend plus difficile l'organisation des établissements. Par ailleurs, seule une partie des heures supplémentaires annoncées est inscrite au budget, ce qui démontre bien que le ministre sait pertinemment qu'elles ne peuvent toutes être absorbées. Les conséquences prévisibles sont inquiétantes : augmentation des effectifs des classes, réductions des possibilités de dédoublement, dégradations des conditions de travail des élèves et des enseignants. Voilà ce qui nous attend à la prochaine rentrée si nous laissons faire ! **En grève, le 24 janvier !**

### Postes ouverts aux concours 2019 : en baisse !

#### CONCOURS SESSION 2019 : CHIFFRES CLÉS

CAPES externe	5 460 postes (- 373)
CAPET externe	490 postes (+ 105)
Psy-ÉN EDO externe	55 postes (- 32)
CPE externe	260 postes (- 10)
Agrégation externe	1 555 postes (maintien)
CAFEP	1 200 postes (maintien)
Concours internes	2 770 postes (+ 390)
Concours réservés	0 poste (- 2 302)

#### INSCRITS EN COMPARAISON AVEC LA SESSION 2018

CAPES externe	- 6,70 %
Agrégation externe	- 9,90 %

#data  
SNES

### NSI dans la moitié des lycées d'après Blanquer

C'est l'annonce qui a été faite par le ministre, mais la réalité des faits contredit immédiatement l'assertion du ministre, comme souvent : en effet, ce sont 6 lycées, sur 21, qui offriront cet enseignement dans l'académie... et encore si les effectifs sont suffisants, puisque la rectrice pourrait mettre en place des seuils d'ouverture !

### Nouveaux programmes, nouveaux manuels

Mais qui paye ? Le SNES s'est adressé depuis de nombreux mois à la région pour la reconduction

de la gratuité des manuels papiers pour les lycéens. La région refuse de prendre position pour l'instant, mais devrait organiser prochainement une réunion de travail sur ce thème. À suivre.

### AESH un peu de mieux

Suite aux interventions répétées du SNES, du SNUipp et du SNUEP, les conditions de rémunération des AESH devraient un peu s'améliorer après l'obtention du re-calcule de leur temps de travail conformément à la réglementation, mais **beaucoup reste à faire !**

## UN MÉTIER profondément malmené

Davantage de prescriptions, perte de sens et d'autonomie, charge de travail encore accrue : telles sont les perspectives peu réjouissantes qui se profilent si nous ne faisons pas entendre massivement notre voix !

Nier notre rôle de concepteur et notre expertise professionnelle semble avoir guidé le ministre dans l'élaboration des nouveaux programmes du lycée. Le passage en force malgré des votes négatifs au Conseil Supérieur de l'Éducation sur la quasi-totalité des programmes, comme le refus d'entendre les analyses et les propositions portées par le SNES-FSU (ayant toutes reçu un avis positif du CSE), sont révélateurs de la volonté d'écartier les enseignants de la conception des programmes qu'ils seront pourtant chargés de mettre en œuvre. De la même façon, la mise en place de tests de positionnement en sixième et en seconde et la volonté de mettre en place, sans horaire dédié, une remédiation dont les contenus ont été élaborés par le seul ministère, met les enseignants en situation de simples exécutants.

L'instauration d'un contrôle continu pour l'obtention du bac aura aussi de redoutables conséquences sur notre métier. Outre l'augmentation brutale de la charge de travail qui en découlera, les enseignants vont être confrontés à la nécessité d'adopter des progressions identiques, standardisées, pilotées par les contenus des épreuves conçues par le ministère et qui ne pourront être adaptées en fonction des profils de classe. Un enseignement piloté par la préparation à court terme d'une évaluation comptant dans l'obtention du diplôme conduira à un appauvrissement des apprentissages. On sait en effet que donner du sens à certains apprentissages nécessite du temps, de la même façon, la réalité d'une classe conduit à la nécessité d'adapter la progression et l'organisation des apprentissages. Tout cela relève des choix pédagogiques et didactiques effectués par l'enseignant concepteur de l'organisation de son enseignement dans le cadre des programmes nationaux, choix qui seront balayés par les nouvelles contraintes liées aux modalités d'évaluation du bac.

Métier empêché, perte de sens et d'autonomie, charge de travail accrue des enseignants ne pourraient conduire qu'à des dégradations majeures du Service public d'Éducation. Ne laissons pas faire !

**Stop aux suppressions  
de postes dans les collèges  
et les lycées**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : le SNES et la FSU en progression et largement majoritaires

Alors que les difficultés (une nouvelle fois) engendrées par le vote électronique auraient pu décourager les personnels de voter, ce que le ministre espérait sans doute, il n'en a rien été et la participation a connu, dans notre académie, un regain salutaire par rapport au scrutin de 2014 : +3,42 points au CTA, +6,11 pour les certifiés, +8,34 pour les agrégés, +7,25 pour les contractuels par exemple. En revanche la participation baisse de près de 5 points pour les CPE et si la participation des AED et AESH progresse de 4,08 points elle ne s'établit qu'à 16,31% témoignant de l'empêchement particulier que provoque la procédure de vote électronique pour ces collègues. C'est totalement inadmissible.

La participation est variable selon les établissements, ce qui interroge alors que l'action collective et la représentation syndicale sont indispensables dans la période qui vient. Les organisations syndicales candidates étaient pourtant nombreuses ce qui aurait dû permettre à tous de se retrouver dans une sensibilité.

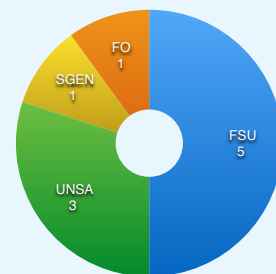
Toujours est-il que dans ce contexte de hausse de participation, le SNES enregistre une forte progression de ses résultats, aussi bien en voix qu'en pourcentage : +115 voix et +2,3 points chez les certifiés, +40 voix et +2,81 points chez les agrégés, +6 voix et +4,21 points chez les CPE ! Il aura juste manqué 5 voix au SNES pour gagner un douzième siège (sur 19) à la CAPA des certifiés. Cela démontre, s'il en était besoin, que toutes les voix comptent !

De même, le score de la FSU au CTA progresse en voix, +280, et en pourcentage, +0,59. La FSU est donc confortée comme la fédération majoritaire, et de loin dans l'académie. Là encore, il n'a manqué que 11 voix pour que ce résultat se traduise par un siège supplémentaire. Toutes les voix comptent !

Merci aux électrices et aux électeurs pour leurs suffrages et leur confiance, les élu.e.s du SNES et de la FSU en sont comptables et sauront les traduire en actes au cours des 4 prochaines années pour défendre le Service public d'Éducation et ses personnels.

### Comité Technique Académique (10 sièges à pourvoir)

Inscrits : 11391    Votants : 6362  
Participation : 55,85 %  
Votes blancs : 372    Exprimés : 5990



	FSU	UNSA	SCGEN	FO
Nb voix	<b>2731</b>	1505	460	457
% voix	<b>45,59 % (+0,59)</b>	25,13 % (+0,1)	7,68 % (-0,82)	7,63 % (-0,17)
Sièges	<b>5</b>	3	1	1

	SNALC	Sud	CGT
Nb voix	387	195	255
% voix	6,46 % (-0,20)	3,26 % (+0,46)	4,26 % (+0,05)
Sièges	0	0	0



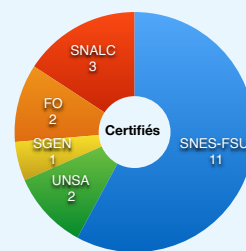
# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

## le SNES et la FSU en progression et largement majoritaires

### CAPA des certifiés (19 sièges à pourvoir)

Inscrits : 2563 Votants : 1559 Participation : 60,83 % Votes blancs : 86 Exprimés : 1473

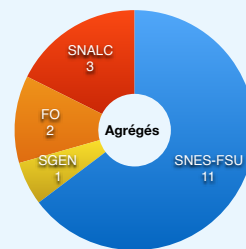
	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	<b>820</b>	194	90	163	206
% voix	<b>55,67 % (+2,3)</b>	13,17 % (-1,06)	6,11 % (-0,40)	11,07 % (-0,21)	13,99 % (-0,63)
Sièges	<b>11</b>	2	1	2	3



### CAPA des agrégés (10 sièges à pourvoir)

Inscrits : 569 Votants : 385 Participation : 67,66 % Votes blancs : 14 Exprimés : 371

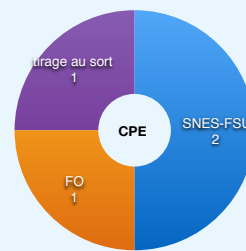
	SNES-FSU	SGEN	FO	SNALC
Nb voix	<b>210</b>	47	37	77
% voix	<b>56,6 % (+2,81)</b>	12,67 % (+1,91)	9,97 % (-1,74)	20,75 % (-2,98)
Sièges	<b>6</b>	1	1	2



### CAPA des CPE (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 176 Votants : 127 Participation : 72,16 % Votes blancs : 2 Exprimés : 125

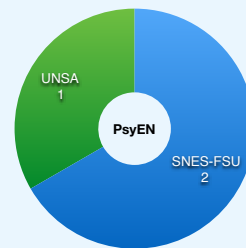
	SNES-FSU	UNSA	SGEN	FO	Aucune organisation n'ayant pu présenter de candidat classe exceptionnelle, des collègues sont tirés au sort pour représenter ce grade
Nb voix	<b>51</b>	21	22	31	
% voix	<b>40,80 % (+4,21)</b>	16,80 % (-3,53)	17,60 % (+0,53)	24,80 % (-1,22)	
Sièges	<b>2</b>	0	0	1	1



### CAPA des PsyEN (3 sièges à pourvoir)

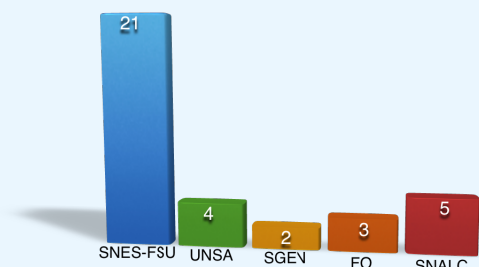
Inscrits : 75 Votants : 63 Participation : 84 % Votes blancs : 2 Exprimés : 61

	SNES-FSU	UNSA	CGT
Nb voix	<b>40</b>	14	7
% voix	<b>65,57 % (-9,87)</b>	22,95 % (-1,61)	11,48 % (+11,48)
Sièges	<b>2</b>	1	0



### Total des CAPA

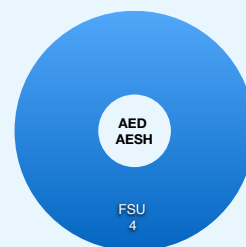
	SNES-FSU	SNALC	FO	UNSA	SGEN
Nb voix	<b>1121</b>	283	231	233	159
% voix	<b>55,11 % (+2,19)</b>	13,91 % (-1,03)	11,36 % (-0,80)	11,46 % (-0,65)	7,82 % (-0,05)
Sièges	<b>21</b>	5	3	4	2



### CCP AED, AVS et AESH (4 sièges à pourvoir)

Inscrits : 1570 Votants : 256 Participation : 16,31 % Votes blancs : 15 Exprimés : 241

	FSU	UNSA	CGT	FO	SNALC	Sud	SGEN
Nb voix	<b>141</b>	20	29	23	13	8	3
% voix	<b>58,51 % (+0,31)</b>	8,3 % (-3,18)	12,03 % (+0,56)	9,54 % (-0,29)	5,39 % (+2,94)	3,32 % (-2,42)	1,24 % (+1,24)
Sièges	<b>4</b>	0	0	0	0	0	0



### CCP des non-titulaires enseignement, éducation et orientation (2 sièges à pourvoir)

Inscrits : 377 Votants : 125 Participation : 33,16 % Votes blancs : 10 Exprimés : 115

	FSU	UNSA	CGT	FO	SNALC	Sud	SGEN
Nb voix	<b>63</b>	14	15	12	2	7	2
% voix	<b>54,78 % (-3,55)</b>	12,17 % (+6,62)	13,04 % (-0,85)	10,43 % (+0,71)	1,74 % (-3,82)	6,09 % (+1,92)	1,74 % (-1,04)
Sièges	<b>2</b>	0	0	0	0	0	0

